

**Demande d'autorisation  
déroulement d'une  
manifestation  
et sportive en cœur de**

**pour le  
publique  
Parc national des Cévennes**

**Formulaire SIMPLIFIÉ - Dossier soumis à déclaration ou autorisation au titre du  
code du sport**

à déposer au plus tard 2 mois avant l'évènement au service instructeur de la préfecture  
concernée

<b>Communes concernées situées en cœur de Parc national</b> ( <i>lister</i> )			
<b>Horaires</b>	du regroupement des participants		
	du début de la manifestation		
	de la fin de la manifestation		
<b>Déroulement prévu et règlement de la manifestation</b>		<i>Fournir pièce jointe n°1</i>	
<b>Parcours</b>  <i>Fournir pièce jointe n°2</i>	itinéraire exclusivement sur routes ( <i>oui/non</i> )		
	Itinéraire tout ou partie sur sentiers existants ( <i>oui/non</i> )		
	points de contrôles ( <i>préciser lieu et nombre</i> )		
	lieux ravitaillements ( <i>préciser lieu et nombre</i> )		
	point de rassemblement départ ( <i>préciser lieu</i> )		
	lieu d'arrivée ( <i>préciser lieu et nombre</i> )		
<b>Déplacements motorisés sur pistes non ouvertes à la circulation en cœur</b> ( <i>cocher</i> )  <i>Fournir pièce jointe n°3</i>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
	pour le balisage		
	pour les points de contrôles		
	pour les ravitaillements		
	pour l'ouverture /fermeture		
	pour le débalisage		
Remarque			
<b>Balisage</b>	Matériaux discrets ( <i>préciser type</i> )		
	Dates de pose et dépose (dans les 2 jours avant et après )		
	remarque		
<b>Installations et équipements en cœur de Parc</b> ( <i>si oui préciser nombre et lieux</i> )	éclairage		
	sonorisation		
	stands, podiums, buvette		
	travaux prévus		

<b>Accueil du public en cœur de Parc</b> <i>(si oui préciser nombre et lieux)</i>  <i>Fournir pièce jointe n°4</i>	parking véhicules	
	lieux de positionnement du public	
	autres	
	aux enjeux	
<b>Sensibilisation public et participants</b> <i>(Préciser les moyens)</i>	Préciser les moyens et outils mis en œuvre pour sensibiliser à la réglementation, aux comportements à adopter, à la destination Parc national des Cévennes	
<b>Gestion des déchets</b> <i>(préciser les modalités)</i>		
<b>Gestion risque incendie</b> <i>(préciser les modalités)</i>		
<b>Gestion pollution</b> <i>(préciser les modalités)</i>		
<b>Demande d'autorisation particulière</b> <i>(si oui justifier)</i>	survol _ <i>Fournir pièce jointe n°6</i>	
	Travaux_ <i>Fournir pièce jointe n°5</i>	
	circulation motorisée sur pistes interdites _ <i>Fournir pièce jointe n°3</i>	
	autres	
<b>Présentation des éventuelles actions exemplaires mises en place pour la manifestation</b>		
Communication responsable		
Développement local et partenariat		
Achats responsables		
Gestion des déplacements		
Gestion de l'eau et de l'énergie		
Accessibilité		
Bilan et évaluation		

## Liste des pièces à joindre au formulaire pour un dossier complet

1/ le descriptif de la manifestation et le déroulement détaillé ainsi que son règlement.

2/ Le plan détaillé du parcours et des itinéraires empruntés (avec lieu de départ, les points de contrôles, les points de ravitaillement et le lieu d'arrivée) en version numérique au choix :

- Fichiers pdf ou jpg couleur 1/25 000ème qualité 300 dpi
- Fichier GPS : GPX, point SIG compatible avec QGIS
- Lien vers une plate forme de cartographie où le tracé est renseigné
- Lien sur un site de téléchargement de carte couleur 1/25 000 où le tracé est renseigné

A défaut fournir une version papier sur fonde de carte IGN en couleur à l'échelle 1/25 000 où le tracé est renseigné de façon précise et lisible.

3/ Si nécessaire, demande d'autorisation de circulation motorisée sur pistes non ouvertes à la circulation motorisée, les noms des conducteurs, type et n° d'immatriculation des véhicules concernés.

4/ Le plan de situation détaillé des lieux et espaces d'accueil du public (parkings, les circulations, les lieux de stationnement, les stands, buvette, podium etc) en version numérique ou à défaut en version papier (cf point 2).

5/ En cas de demande d'autorisation de travaux, un descriptif détaillé des travaux à réaliser.

6/ En cas de demande d'autorisation de survol, la zone précise concerné et le nom du pilote et les caractéristiques de l'engin.

Le délai d'instruction de 2 mois commence à réception du dossier réputé complet.

Toute pièce manquante retarde le délai d'instruction du dossier.

En l'absence de réponse dans les deux mois après le dépôt du dossier réputé complet, la demande est considérée comme rejetée.